

**CONVOCATION**

Date : 9 décembre 2025  
Affichée le : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

## Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	28
Votants :	34
Pouvoirs :	6
Absent :	5

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**17 DEC. 2025**

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**19 DEC. 2025****Absents représentés**

M. BROCHOT	Pouvoir à Mme ELONGUERT
Mme PEREZ	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents excusés****Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, Mme SOW, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

**17 Dérogation à l'ouverture dominicale des commerces - année 2026****■ Rapport de présentation :****Mohamed AÏT MESSAOUD, Conseiller Municipal**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, permet qu'un certain nombre de dérogations, au principe de repos dominical, soit accordé par le Préfet, ou par le Maire selon le cas.

Préalablement à la mise en place sur sa commune des ouvertures dominicales, la Maire doit, après avis des chambres consulaires, prendre l'avis du conseil municipal si le nombre d'ouvertures dominicales n'excède pas 5 jours et également l'avis du conseil communautaire si les dérogations accordées sont comprises entre 6 et 12 jours.

Par courrier en date du 18 juillet 2025, le magasin MATCH a sollicité l'ouverture de 12 dimanches en 2026 : 4 et 11 janvier, 28 juin, 30 août, 6 septembre, 11 octobre, 22 et 29 novembre, 6, 13, 20, et 27 décembre.

Les services n'ont pas reçu d'autres demandes émanant d'autres commerces.

Chaque année, d'autres commerçants sollicitent, après les délibérations, les autorisations d'ouvertures dominicales. Afin de pallier cet état de fait et permettre à ces commerçants de bénéficier des ouvertures dérogatoires, l'ensemble des commerces de détail est intégré aux demandes d'autorisations.

Ainsi, madame la Maire de Creil, après demandes d'avis auprès des chambres consulaires, a sollicité l'avis du

conseil communautaire, pour les 12 dimanches ci-dessus précisés, pour détail. Le conseil communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise a donné un avis favorable, le 11 décembre 2025, à la proposition d'ouvertures dominicales pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19/12/2025  
SLO  
ID : 060-216001743-20251219-17DEL\_CM151225-DE

Il vous est donc demandé d'autoriser les ouvertures dominicales pour l'année 2026, ci-dessus précisées, pour les commerces de détail et de tous codes APE, sauf pour les commerces de gros non spécialisés relevant du code APE 46.90Z.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015,

Vu le code du travail, notamment l'article L3132-26,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'ACSO en date du 11 décembre 2025,

Vu l'avis des chambres consulaires,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et Transition Écologique » en date du 23 septembre 2025,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique** : d'autoriser l'ouverture des commerces de détail et de tous codes APE, sauf les commerces de gros non spécialisés relevant du code APE 46.90Z, les dimanches suivants pour l'année 2026 : 4 et 11 janvier, 28 juin, 30 août, 6 septembre, 11 octobre, 22 et 29 novembre, 6, 13, 20, et 27 décembre 2026.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT